

Les âges suivants s'appliquent à l'exigence d'autorisation parentale pour les pays mentionnés ci-dessous. Pour les pays membres de l'Union européenne qui ne figurent pas dans le tableau, l'âge en-dessous duquel une autorisation parentale est requise est de 16 ans.

Pays	Age en-dessous duquel une autorisation parentale est requise
Autriche	14
Belgique	13
Chypre	14
Danemark	13
Finlande	13
France	15
Islande	13
Lettonie	13
Lituanie	14
Malte	13
Norvège	13
Espagne	14
Suède	13
Suisse	13
Royaume-Uni	13